



ASSEMBLEE CONSTITUANTE

SEANCES PLENIERES

SALLE DU GRAND CONSEIL

Mardi 16 novembre 2010

14h00

17h00

20h30

PROCES-VERBAL



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications de la Présidence
5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
6. Rapport général de la commission thématique 5 "Rôle et tâches de l'Etat, finances" (rapport no. 500 - rapporteur M. Benoît Genecand, président de la commission)
 - Discussion d'entrée en matière
 - Vote d'entrée en matière
7. Examen et vote des thèses relatives à la thématique « Rôle et tâches de l'Etat, finances » (rapporteur principal: commission thématique no. 5)
 - 501 : Environnement, Chasse, Eau, Energie, Climat, Services industriels, Aménagement du territoire, Mobilité, Infrastructures (rapp. Jérôme Savary)
 - 502 : Economie et emploi (rapporteuse Simone de Montmollin)
 - 503 : Logement (rapporteurs Bénédicte Hentsch et Alberto Velasco)
 - 504 : Santé (rapporteur Thomas Bläsi, corapporteur Andreas Saurer)
 - 505 : Enseignement et recherche (rapporteurs Françoise Saudan et Beat Bürgenmeier)
 - 506 : Justice, sécurité, situations d'urgence (rapporteur Richard Barbey)
 - 507 : Social, politique de l'enfance (rapp. Thomas Bläsi, corapp. Andreas Saurer)
 - 508 : Vie sociale et participative (rapporteurs Béatrice Gisiger et Boris Calame)
 - 509 : Finances (rapporteur Michel Ducommun)
 - 510 : Principes (rapporteuse Marie-Thérèse Engelberts)
8. Reprise de l'examen des thèses du rapport 403 de la commission 4 (Communes) suite au renvoi décidé lors de la plénière du 21 septembre 2010
9. Autres objets
10. Divers et clôture



**1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. JACQUES-SIMON EGGLY,
COPRESIDENT, PRESIDENT DE SEANCE A 14H00, 17H00 ET 20H30**

2.1 PERSONNES PRESENTES

M. Murat Julian Alder, Radical-Ouverture
M. Michel Amaudruz, UDC
Mme Carine Bachmann, Les Verts et Associatifs (séance de 14h00 et de 17h00)
M. Roberto Baranzini, socialiste pluraliste, dès 14h10
M. Richard Barbey, Libéraux & Indépendants
M. Michel Barde, G[e]’avance
Mme Janine Bezaguet, AVIVO
M. Thomas Bläsi, UDC
M. Bertrand Bordier, Libéraux & Indépendants
M. Thomas Büchi, Radical-Ouverture
M. Boris Calame, Associations de Genève
M. Georges Chevieux, Radical-Ouverture
M. Michel Chevrolet, G[e]’avance
Mme Marguerite Contat Hickel, Les Verts et Associatifs
M. Nils de Dardel, SolidaritéS, dès 14h15
Mme Simone de Montmollin, Libéraux & Indépendants
M. Christian de Saussure, G[e]’avance
M. Yves-Patrick Delachaux, MCG (séance de 17h00 et de 20h30)
M. Claude Demole, G[e]’avance
M. Patrick-Etienne Dimier, MCG, dès 14h10
M. Michel Ducommun, SolidaritéS
M. Jacques-Simon Eggly, Libéraux & Indépendants
Mme Marie-Thérèse Engelberts, MCG
M. Laurent Extermann, socialiste pluraliste, dès 14h25
M. Franck Ferrier, MCG
M. Marco Föllmi, PDC
M. Maurice Gardiol, socialiste pluraliste
M. Benoît Genecand, G[e]’avance
Mme Béatrice Gisiger, PDC
M. Christian Grobet, AVIVO, dès 15h45
M. Jean-Marc Guinchard, G[e]’avance
Mme Jocelyne Haller, SolidaritéS
M. Lionel Halpérin, Libéraux & Indépendants, dès 14h10
M. Bénédicte Hentsch, Libéraux & Indépendants
M. Laurent Hirsch, Libéraux & Indépendants
M. Michel Hottelier, Libéraux & Indépendants
M. Florian Irminger, Les Verts et Associatifs, dès 14h10
Mme Louise Kasser, Les Verts et Associatifs
M. René Koechlin, Libéraux & Indépendants
Mme Catherine Kuffer-Galland, Libéraux & Indépendants
M. Pierre Kunz, Radical-Ouverture
M. David Lachat, socialiste pluraliste
M. Yves Lador, Associations de Genève, dès 14h20
M. Raymond Loretan, PDC (séance de 20h30)



Mme Béatrice Luscher, Libéraux & Indépendants
Mme Michèle Lyon, AVIVO
M. Alfred Manuel, Associations de Genève
Mme Claire Martenot, Solidarités
M. Antoine Maurice, Radical-Ouverture
M. Cyril Mizrahi, socialiste pluraliste, dès 14h10
M. Souhaïl Mouhanna, AVIVO
Mme Corinne Müller Sontag, Les Verts et Associatifs, dès 14h20
M. Ludwig Muller, UDC
M. Melik Özden, socialiste pluraliste, dès 14h25
M. Jacques Pagan, UDC
M. Soli Pardo, membre indépendant
Mme Christiane Perregaux, socialiste pluraliste
M. Olivier Perroux, Les Verts et Associatifs
M. Jean-François Rochat, AVIVO
M. Albert Rodrik, socialiste pluraliste
Mme Céline Roy, Libéraux & Indépendants
Mme Françoise Saudan, Radical-Ouverture
M. Andreas Saurer, Les Verts et Associatifs, dès 14h10
M. Jérôme Savary, Les Verts et Associatifs, dès 14h10
M. Constantin Sayegh, PDC
M. Pierre Scherb, UDC
M. Pierre Schifferli, UDC (séance de 14h00 et de 17h00)
M. Thierry Tanquerel, socialiste pluraliste
M. Jean-Philippe Terrier, PDC
M. Guy Tornare, PDC
M. Pierre-Alain Tschudi, Les Verts et Associatifs
M. Marc Turrian, AVIVO
M. Alberto Velasco, socialiste pluraliste, dès 14h10
M. Jacques Weber, Libéraux & Indépendants
Mme Annette Zimmermann, AVIVO (séance de 14h00 et de 20h30)
M. Tristan Zimmermann, socialiste pluraliste
Mme Solange Zosso, AVIVO
M. Guy Zwahlen, Radical-Ouverture, dès 14h15

2.2 PERSONNES EXCUSEES

M. Alexandre Dufresne, Les Verts et Associatifs
M. Pierre Gauthier, AVIVO

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

Aucune



5. REGLES DE DEBAT APPLICABLES AUX POINTS SUIVANTS DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport 508, parties I et II : le temps de parole à disposition des groupes est de 8 minutes

Rapport 509, partie I : le temps de parole à disposition des groupes est de 8 minutes.

6. RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION THEMATIQUE 5 « ROLE ET TACHES DE L'ETAT, FINANCES » (RAPPORT NO. 500 - RAPPORTEUR M. BENOIT GENECAND, PRESIDENT DE LA COMMISSION)

cf. Mémorial du 30 septembre 2010

7. EXAMEN ET VOTE DES THESES RELATIVES A LA THEMATIQUE « ROLE ET TACHES DE L'ETAT, FINANCES » (RAPPORTEUR PRINCIPAL : COMMISSION THEMATIQUE NO. 5)

- **508 : Vie sociale et participative et**
thèse insérée du rapport 102 « Droits fondamentaux » (thèse 102.141.b)

Partie I : Associations et bénévolat, arts et culture, patrimoine, loisirs, sports
(Chapitres 508.1, 508.2, 508.3 et 508.4)

- **Présentation par M. Boris Calame et Mme Béatrice Gisiger, rapporteurs de la commission 5**
- **Présentation par M. Cyril Mizrahi, rapporteur de la commission 1**
- **Présentation par M. Boris Calame, rapporteur de minorité de la commission 5**
- **Prise de parole des groupes**
- **Vote des thèses, amendements, propositions, motions d'ordre**

508.1 Associations et bénévolat

Thèse 508.11.a Rôle des associations

L'Etat reconnaît le rôle des associations dans la vie collective et respecte leur autonomie.

Amendement de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

L'Etat reconnaît le rôle des associations et l'exercice du bénévolat dans la vie collective.

Le vote nominal est demandé et suivi.

L'amendement est accepté par 39 oui, 33 non, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.11.a



L'Etat reconnaît le rôle des associations et l'exercice du bénévolat dans la vie collective.

est adoptée par 46 oui, 12 non, 14 abstentions.

Thèse de minorité 508.12.a Partenariat

Pour soutenir leur activité d'intérêt général, il [l'Etat] établit des partenariats avec les associations.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

*Pour soutenir leur activité d'intérêt général, **l'Etat et les communes établissent des partenariats avec les associations.***

L'amendement est refusé par 49 non, 14 oui, 10 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.12.a Partenariat

Pour soutenir leur activité d'intérêt général, il [l'Etat] établit des partenariats avec les associations.

est refusée par 39 non, 33 oui, 2 abstentions.

Thèse 508.11.b Partenariat

Il [l'Etat] peut nouer des partenariats avec les associations, pour soutenir des activités d'intérêt général.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

***L'Etat et les communes peuvent** nouer des partenariats avec les associations, pour soutenir des activités d'intérêt général.*

L'amendement est refusé par 49 non, 13 oui, 12 abstentions.

Le vote nominal est demandé et suivi.

Mise aux voix, la thèse 508.11.b Partenariat

Il [l'Etat] peut nouer des partenariats avec les associations, pour soutenir des activités d'intérêt général.

est adoptée par 37 oui, 36 non, 1 abstention.

Thèse 508.11.c Bénévolat

Il [l'Etat] facilite l'exercice du bénévolat et soutient la formation des bénévoles.

Amendement du groupe Associations de Genève :

*Il (L'Etat) **reconnait et facilite** l'exercice du bénévolat et soutient la formation des bénévoles.*

L'amendement est refusé par 40 non, 33 oui, 2 abstentions.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

L'Etat et les communes facilitent l'exercice du bénévolat et soutiennent la formation des bénévoles.

L'amendement est refusé par 44 non, 17 oui, 13 abstentions.

Le vote nominal est demandé et suivi.

Mise aux voix, la thèse 508.11.c Bénévolat

Il [l'Etat] facilite l'exercice du bénévolat et soutient la formation des bénévoles.

est refusée par 38 non, 35 oui, 2 abstentions.

Thèse de minorité 508.12.b Participation

Il [l'Etat] favorise leur [la] participation [des associations] à la vie publique dans leurs domaines de compétence.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

L'Etat et les communes favorisent leur (la) participation (des associations) à la vie publique dans leurs domaines de compétence.

L'amendement est refusé par 49 non, 16 oui, 9 abstentions.

La thèse de minorité 508.12.b Participation

Il [l'Etat] favorise leur [la] participation [des associations] à la vie publique dans leurs domaines de compétence.

est refusée par 39 non, 35 oui, 1 abstention.

508.2 Arts et culture, Patrimoine

Thèse 508.21.a Arts et culture

L'Etat encourage et soutient la culture et la création artistique, en assurant la diversité des expressions culturelles.

Amendement de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste), Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts & Associatifs), M. Christian Grobet (AVIVO) et M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

- 1. Le Canton et les communes encouragent et soutiennent l'activité culturelle et la création artistique, en assurant la diversité culturelle.*
- 2. Ils veillent à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.*
- 3. Ils mettent à disposition des artistes et acteurs culturels des moyens financiers, des espaces et des instruments de travail adéquats.*
- 4. Ils conduisent une politique culturelle facilitant l'accès de tous à la vie culturelle, particulièrement des jeunes générations.*
- 5. Ils encouragent les échanges culturels.*

Sous-amendement du groupe Associations de Genève :

- Ils (l'Etat et les communes) encouragent et soutiennent la promotion, la diffusion et les échanges en matière de culture et de création artistique au niveau régional, national et international.

Le sous-amendement est refusé par 39 non, 30 oui, 5 abstentions.

Amendement de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste), Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts & Associatifs), M. Christian Grobet (AVIVO) et M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

1. *Le Canton est les communes encouragent et soutiennent l'activité culturelle et la création artistique, en assurant la diversité culturelle.*
2. *Ils veillent à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.*
3. *Ils mettent à disposition des artistes et acteurs culturels des moyens financiers, des espaces et des instruments de travail adéquats.*
4. *Ils conduisent une politique culturelle facilitant l'accès de tous à la vie culturelle, particulièrement des jeunes générations.*
5. *Ils encouragent les échanges culturels.*

Le vote nominal est demandé et suivi.

L'amendement est accepté par 37 oui, 36 non, 2 abstentions.

L'égalité des votes est tranchée par le président en faveur des voix pour.

Le vote nominal est demandé et suivi.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.21.a

1. **Le Canton est les communes encouragent et soutiennent l'activité culturelle et la création artistique, en assurant la diversité culturelle.**
2. **Ils veillent à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.**
3. **Ils mettent à disposition des artistes et acteurs culturels des moyens financiers, des espaces et des instruments de travail adéquats.**
4. **Ils conduisent une politique culturelle facilitant l'accès de tous à la vie culturelle, particulièrement des jeunes générations.**
5. **Ils encouragent les échanges culturels.**

est adoptée par 38 oui, 35 non, 1 abstention.

Amendement du groupe MCG :

L'Etat encourage et soutient la culture et la création artistique.

L'amendement n'est pas soumis au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Sous-amendement de M. Soli Pardo (indépendant) à l'amendement du groupe MCG :

L'Etat encourage et soutient la culture, la création artistique et la conservation des activités artistiques populaires et traditionnelles.

Le sous-amendement n'est pas soumis au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Arts et culture

L'Etat et les communes encouragent et soutiennent la culture et la création artistique, en assurant la diversité des expressions culturelles.

L'amendement est retiré.

Thèse 508.21.b Promotion de la culture

Il [l'Etat] encourage et soutient la promotion, la diffusion et les échanges en matière de culture et de création artistique au niveau régional, national et international.

La thèse 508.21.b n'est pas soumise au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Amendement de Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts et Associatifs) et de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste) :

L'Etat met à disposition des artistes et acteurs culturels des moyens financiers, des espaces et des instruments de travail adéquats.

L'amendement n'est pas soumis au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Promotion de la culture

Ils (l'Etat et les communes) encouragent et soutiennent la promotion, la diffusion et les échanges en matière de culture et de création artistique aux niveaux régional, national et international.

L'amendement n'est pas soumis au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Thèse 508.21.c Accès à la culture

Il [l'Etat] facilite l'accès de la population à la vie culturelle et artistique.

La thèse 508.21.c n'est pas soumise au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Amendement de Mme Corinne Müller Sontag (Les Verts et Associatifs) et de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste) :

*L'Etat conduit une politique culturelle facilitant l'accès **de tous** à la vie culturelle, **particulièrement des jeunes générations.***

L'amendement n'est pas soumis au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Accès à la culture

Ils (l'Etat et les communes) facilitent l'accès de la population à la vie culturelle et artistique.

L'amendement n'est pas soumis au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Thèse 508.21.d Patrimoine et biens culturels

L'Etat s'assure de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine et des biens culturels.

La thèse 508.21.d n'est pas soumise au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).



Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Patrimoine et biens culturels

*L'Etat **et les communes s'assurent** de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine et des biens culturels.*

L'amendement n'est pas soumis au vote (suite au vote de la thèse amendée 508.21.a).

Thèse 102.141.b

L'accès à la vie, à l'offre et à la formation culturelles est garanti.

Mise aux voix, la thèse 102.141.b

L'accès à la vie, à l'offre et à la formation culturelles est garanti.

est refusée par 38 non, 35 oui, 1 abstention.

508.3 Loisirs

Thèse de minorité 508.32.a Accès aux loisirs

L'Etat favorise l'accès à des loisirs diversifiés, pour tous, qui contribuent à la cohésion sociale, à l'équilibre et au développement personnel.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

*L'Etat **et les communes favorisent** l'accès à des loisirs diversifiés, pour tous, qui contribuent à la cohésion sociale, à l'équilibre et au développement personnel.*

L'amendement est refusé par 49 non, 14 oui, 10 abstentions.

Le vote nominal est demandé et suivi.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.32.a Accès aux loisirs

L'Etat favorise l'accès à des loisirs diversifiés, pour tous, qui contribuent à la cohésion sociale, à l'équilibre et au développement personnel.

est adoptée par 36 oui, 35 non, 2 abstentions.

Thèse de minorité 508.32.b Proximité et moyens

L'Etat s'efforce de mettre à disposition des lieux de proximité accessibles à tous, ainsi que les moyens nécessaires pour atteindre ces buts.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

L'Etat et les communes s'efforcent de mettre à disposition des lieux de proximité accessibles à tous, ainsi que les moyens nécessaires pour atteindre ces buts.

L'amendement est refusé par 49 non, 14 oui, 9 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.32.b Proximité et moyens
L'Etat s'efforce de mettre à disposition des lieux de proximité accessibles à tous, ainsi que les moyens nécessaires pour atteindre ces buts.

est refusée par 38 non, 31 oui, 5 abstentions.

508.4 Sports

Thèse 508.41.a Encouragement

L'Etat encourage le sport comme facteur de respect, d'éducation, de prévention, d'excellence et d'intégration sociale.

Amendement des groupes MCG et Radical-Ouverture :
L'Etat encourage et soutient le sport.

L'amendement est accepté par 37 oui, 30 non, 7 abstentions.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :
L'Etat et les communes encouragent le sport comme facteur déterminant d'amélioration de la santé, de respect, d'éducation, de prévention, d'excellence et d'intégration sociale.

L'amendement est refusé par 46 non, 13 oui, 12 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 509.41 amendée
L'Etat encourage et soutient le sport.

est adoptée par 60 oui, 5 non, 9 abstentions.

Thèse 508.41.b Pratique du sport

L'Etat en favorise une pratique régulière, diversifiée et de proximité.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Pratique du sport

L'Etat et les communes en favorisent une pratique régulière, diversifiée et de proximité.

L'amendement est refusé par 47 non, 17 oui, 9 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 508.41.b Pratique du sport
L'Etat en favorise une pratique régulière, diversifiée et de proximité.

est refusée par 38 non, 35 oui, 0 abstention.



Pause de 16h30 à 17h00

Partie II : Médias, information et opinion, partis politiques, participation et consultations, action humanitaire et coopération au développement, jeunesse, aînés (Chapitres 508.5, 508.6, 508.7, 508.8 et 508.9)

- **Présentation par M. Boris Calame et Mme Béatrice Gisiger, rapporteurs de commission**
- **Présentation par M. Alberto Velasco, rapporteur de minorité**
- **Présentation par M. Souhaïl Mouhanna, rapporteur de minorité**
- **Prise de parole des groupes**
- **Vote des thèses, amendements, propositions, motions d'ordre**

508.5 Médias, information et opinion

Thèse 508.51.a Diversité de l'information

L'Etat garantit la pluralité des médias et la diversité de l'information.

Amendement de M. Antoine Maurice (Radical-Ouverture) :
L'Etat soutient la pluralité des médias et la diversité de l'information.

L'amendement est accepté par 45 oui, 26 non, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.51.a

L'Etat soutient la pluralité des médias et la diversité de l'information.

est adoptée 49 oui, 19 non, 2 abstentions.

Thèse 508.51.b Accès aux médias

L'Etat garantit l'accès aux médias et aux moyens électroniques de communication.

Mise aux voix, la thèse 508.51.b Accès aux médias

L'Etat garantit l'accès aux médias et aux moyens électroniques de communication.

est refusée par 37 non, 33 oui, 1 abstention.

Thèse 508.51.c Enseignement

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, l'analyse du contenu et de la diversité des sources d'informations est assurée.

Amendement de M. Antoine Maurice (Radical-Ouverture) :
Dans le cadre des disciplines d'enseignement obligatoire, est proposée l'analyse de contenu et de la diversité des sources d'informations.

L'amendement est refusé par 31 non, 26 oui, 14 abstentions.



Mise aux voix, la thèse 508.51.c Enseignement
Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, l'analyse du contenu et de la diversité des sources d'informations est assurée.

est adoptée par 36 oui, 35 non, 0 abstention.

Thèse 508.51.d Devoir d'information

L'Etat informe sur ses projets et activités.

Amendement de M. Thierry Tanquerel (socialiste pluraliste), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Christian Grobet (AVIVO) et M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

Ajouter :

Toute personne a le droit d'accéder aux documents officiels dans la mesure où aucun intérêt prépondérant, public ou privé, ne s'y oppose.

Le vote nominal est demandé et suivi.

L'amendement est accepté par 45 oui, 24 non, 2 abstentions.

Amendement de M. Thierry Tanquerel (socialiste pluraliste), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Christian Grobet (AVIVO) et M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

Ajouter :

Les règles de droit et les directives doivent être publiées.

L'amendement est accepté 45 oui, 24 non, 2 abstentions.

La thèse 508.51.d amendée

L'Etat informe sur ses projets et activités.

Toute personne a le droit d'accéder aux documents officiels dans la mesure où aucun intérêt prépondérant, public ou privé, ne s'y oppose.

Les règles de droit et les directives doivent être publiées.

est adoptée par 47 oui, 22 non, 2 abstentions.

Proposition de M. Alberto Velasco (socialiste pluraliste) :

Dans le cadre de la participation à la formation de l'opinion publique et de la volonté populaire, nous considérons que les thèses suivantes doivent figurer dans la future Constitution et être reprises par la commission 5, pour qu'elle concrétise ses décisions.

508.61.a Reconnaissance : « L'Etat reconnaît la contribution des partis politiques et des associations à la formation de l'opinion et à l'expression de la volonté publique ».

508.61.b Soutien : « Il peut les soutenir dans leurs missions ».

508.61.c Transparence : « Ceux qui obtiennent un soutien de l'Etat doivent se soumettre à la transparence ».



508.61.d Politique : « L'Etat met en œuvre une politique de soutien et d'encouragement à l'exercice des fonctions électives et participatives ».

La proposition est renvoyée à la commission 5.

508.7 Action humanitaire et coopération au développement

Thèse 508.71.a Encouragement et soutien

L'Etat encourage et soutient l'action humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), de M. Michel Barde (G[e]’avance) et de M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) :

L'Etat encourage et soutient l'action humanitaire et l'aide au développement.

Le vote nominal est demandé et suivi.

L'amendement est accepté par 36 oui, 34 non, 1 abstention.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Encouragement et soutien

L'Etat et les communes encouragent et soutiennent l'action humanitaire, la coopération au développement et le commerce équitable.

L'amendement est refusé par 46 non, 17 oui, 6 abstentions.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.71.a

L'Etat encourage et soutient l'action humanitaire et l'aide au développement.

est adoptée par 51 oui, 2 non, 17 abstentions.

Thèse 508.71.b Solidarité internationale

Il [L'Etat] suit les recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour assurer la solidarité internationale.

Amendement de M. Soli Pardo (indépendant) :

L'Etat encourage la solidarité entre habitants du canton.

L'amendement est refusé par 66 non, 2 oui, 3 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 508.71.b Solidarité internationale

Il [L'Etat] suit les recommandations de l'Organisation des Nations Unies pour assurer la solidarité internationale.

est refusée par 38 non, 33 oui, 0 abstention.

508.71.c Droits de la personne

Il [L'Etat] s'engage pour le respect et la promotion des droits de la personne humaine.

Amendement de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

Il s'engage pour le respect et la promotion des droits de l'Homme.

Le vote nominal est demandé et suivi.

L'amendement est accepté par 35 oui, 34 non, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.71.c Droits de la personne

Il s'engage pour le respect et la promotion des droits de l'Homme.

est adoptée par 52 oui, 4 non, 12 abstentions.

Thèse 508.71.d Promotion de la paix

Il [L'Etat] s'engage pour une politique active de promotion de la paix.

Mise aux voix, la thèse 508.71.d Promotion de la paix

Il [L'Etat] s'engage pour une politique active de promotion de la paix.

est adoptée par 38 oui, 30 non, 2 abstentions.

Thèse 508.71.e Echanges

Il [L'Etat] favorise l'échange entre les peuples.

Mise aux voix, la thèse 508.71.e Echanges

Il [L'Etat] favorise l'échange entre les peuples.

est refusée par 34 non, 33 oui, 4 abstentions

L'égalité des votes est tranchée par le président en faveur des voix contre.

Thèse 508.71.f Sensibilisation

L'enseignement public sensibilise aux questions de développement dans le monde.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO)

L'enseignement public intègre les questions de développement dans le monde.

L'amendement est refusé par 42 non, 17 oui, 11 abstentions.

Mise aux voix la thèse 508.71.f Sensibilisation

L'enseignement public sensibilise aux questions de développement dans le monde.

est refusée par 36 non, 33 oui, 0 abstention.



508.8 Jeunesse

Thèse 508.81.a Politique de la jeunesse

L'Etat tient compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en mettant en œuvre une politique de la jeunesse.

Amendement de M. Murat Julian Alder (Radical-Ouverture), M. Florian Irminger (Les Verts et Associatifs), Mme Louise Kasser (Les Verts et Associatifs), M. Jean-Philippe Terrier (PDC), M. Michel Chevrolet (G[e]’avance), M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :

L'Etat met en œuvre une politique de la jeunesse en tenant compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé. Il encourage leur pratique du sport et favorise leur accès à la culture.

Le vote nominal est demandé et suivi.

L'amendement est accepté par 40 oui, 28 non, 1 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 508.81.a Politique de la jeunesse

L'Etat met en œuvre une politique de la jeunesse en tenant compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé. Il encourage leur pratique du sport et favorise leur accès à la culture.

est adoptée par 50 oui, 17 non, 3 abstentions.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Michel Barde (G[e]’avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

Politique de la jeunesse

L'Etat et les communes tiennent compte des besoins particuliers des enfants et des jeunes. A cet effet, ils mettent en œuvre une politique de la jeunesse.

L'amendement n'est pas soumis au vote (cf. vote ci-dessus).

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna, M. Christian Grobet, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian, Mme Solange Zosso, Mme Janine Bezaguet) :

Politique de la jeunesse

L'Etat et les communes tiennent compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes en mettant en œuvre une politique de la jeunesse.

L'amendement n'est pas soumis au vote (cf. vote ci-dessus).

Amendement de M. Nils de Dardel (SolidaritéS) :

Ajouter :

En particulier, l'Etat garantit le bien-être des enfants et des jeunes, ainsi que l'accès des jeunes à une formation qualifiante, à des emplois correspondant à leurs vœux et à un logement indépendant.



L'amendement est retiré.

Thèse de minorité 508.82.a

L'Etat s'assure de l'enseignement artistique aux jeunes et favorise la pratique culturelle.

Amendement de M. Souhaïl Mouhanna (AVIVO) :

L'Etat et les communes s'assurent de l'enseignement artistique aux jeunes et favorisent leur immersion culturelle.

L'amendement est refusé 43 non, 15 oui, 10 abstentions.

Mise aux voix, la thèse de minorité 508.82.a

L'Etat s'assure de l'enseignement artistique aux jeunes et favorise la pratique culturelle.

est adoptée par 35 oui, 33 non, 1 abstention.

508.9 Aînés

Thèse de minorité 508.92.a Politique des aînés

L'Etat prend en compte le vieillissement de la population. Il met en œuvre une politique diversifiée répondant aux besoins des personnes âgées dans les domaines des soins à domicile, des établissements médicosociaux, de la solidarité intergénérationnelle, des loisirs, des activités associatives et du bénévolat notamment.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), de M. Michel Barde (G[e]'avance), de M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), de Mme Béatrice Gisiger (PDC) et de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

En collaboration avec le secteur privé, l'Etat et les communes mettent en œuvre une politique destinée à maintenir la qualité de vie des personnes âgées.

Le vote nominal est demandé et suivi.

L'amendement est refusé par 38 non, 32 oui, 0 abstention.

Amendement de M. Olivier Perroux (Les Verts et Associatifs) :

L'Etat tient compte des besoins et des intérêts particuliers des personnes âgées en mettant en œuvre une politique des aînés.

Le vote nominal est demandé. Il n'est pas suivi.

L'amendement est refusé par 38 non, 20 oui, 12 abstentions.

Amendement de M. Ludwig Muller (UDC)

L'Etat prend en compte le vieillissement de la population. Il met en œuvre une politique répondant aux besoins des personnes âgées.

L'amendement est accepté par 52 oui, 12 non, 6 abstentions.



La thèse de minorité amendée 508.92.a

L'Etat prend en compte le vieillissement de la population. Il met en œuvre une politique répondant aux besoins des personnes âgées.

est adoptée par 62 oui, 1 non, 6 abstentions.

Pause de 19h15 à 20h45.

509 : Finances

Partie I : Principes généraux, ressources, principes et buts (Chapitres 509.1, 509.2)

- **Présentation par M. Michel Ducommun, rapporteur de commission**
- **Prise de parole des groupes**
- **Vote des thèses, amendements, propositions, motions d'ordre**

509.1 Principes généraux

Thèse 509.11.a

La gestion des finances de l'Etat est économe et efficace.

Amendement de M. Nils de Dardel (SolidaritéS) :

La gestion des finances de l'Etat est économe à l'égard des personnes nanties et généreuse à l'égard des personnes démunies. Le principe d'efficacité est mis en œuvre.

L'amendement est refusé par 39 non, 29 oui, 4 abstentions.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Béatrice Gisiger (PDC), Michel Barde (G[e] avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) et M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

La gestion des finances est économe, efficace et adaptée à la conjoncture. Les finances doivent être équilibrées à moyen terme.

Avant d'assumer une nouvelle tâche, le canton examine comment la financer.

Chaque tâche est périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable.

Sous-amendement de M. Marco Föllmi (PDC) :

*La gestion des finances est économe, efficace et adaptée à la conjoncture. Les finances doivent être équilibrées à moyen terme. Avant d'assumer une nouvelle tâche, le canton **s'assure de son financement**. Chaque tâche est périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable.*

Le sous-amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 0 abstention.



Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Michel Barde (G[e] avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) et M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

La gestion des finances est économe, efficace et adaptée à la conjoncture. Les finances doivent être équilibrées à moyen terme.

Avant d'assumer une nouvelle tâche, le canton examine comment la financer.

Chaque tâche est périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable.

L'amendement est refusé par 37 non, 36 oui, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse 509.11.a

La gestion des finances de l'Etat est économe et efficace.

est adoptée par 72 oui, 0 non, 1 abstention.

Thèse 509.11.b

En règle générale, l'Etat équilibre son budget de fonctionnement.

Mise aux voix, la thèse 509.11.b

En règle générale, l'Etat équilibre son budget de fonctionnement.

est adoptée par 72 oui, 0 non, 1 abstention.

Thèse 509.11.c

L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle et peut créer ou utiliser des réserves anticycliques.

Amendement de M. Ludwig Muller (UDC) :

L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle et crée et utilise des réserves anticycliques.

L'amendement est accepté par 39 oui, 34 non, 0 abstention.

Mise aux voix, la thèse amendée 509.11.c

L'Etat tient compte de la situation conjoncturelle et crée et utilise des réserves anticycliques.

est adoptée par 65 oui, 6 non, 2 abstentions.

Thèse 509.11.d

Les déficits engendrés par ces situations doivent être compensés à moyen terme.

Mise aux voix, la thèse 509.11.d

Les déficits engendrés par ces situations doivent être compensés à moyen terme.

est adoptée par 67 oui, 1 non, 3 abstentions.



Thèse 509.11.e

L'Etat établit une planification financière globale.

Mise aux voix, la thèse 509.11.e

L'Etat établit une planification financière globale.

est adoptée par 71 oui, 0 non, 1 abstention.

Thèse 509.11.f

Il incombe à l'Etat de veiller à administrer, protéger, développer et conserver le patrimoine de la République.

Mise aux voix, la thèse 509.11.f

Il incombe à l'Etat de veiller à administrer, protéger, développer et conserver le patrimoine de la République.

est adoptée par 68 oui, 1 non, 4 abstentions.

509.2 Ressources, principes et buts

Thèse 509.21.a

Les ressources financières de l'Etat sont :

- les impôts et autres contributions qu'il prélève ;
- le revenu de sa fortune ;
- les prestations de la Confédération et de tiers ;
- les donations et legs.

Mise aux voix, la thèse 509.21.a

Les ressources financières de l'Etat sont :

- les impôts et autres contributions qu'il prélève ;**
- le revenu de sa fortune ;**
- les prestations de la Confédération et de tiers ;**
- les donations et legs.**

est adoptée par 71 oui, 0 non, 0 abstention.

Thèse 509.21.b

L'Etat peut recourir à l'emprunt.

Amendement de M. Soli Pardo (indépendant) :

Il (L'Etat) peut recourir à l'emprunt par une loi soumise au référendum obligatoire.

L'amendement est refusé par 67 non, 3 oui, 2 abstentions.



Mise aux voix, la thèse 509.21.b
L'Etat peut recourir à l'emprunt.

est adoptée par 72 oui, 1 non, 0 abstention.

Thèse 509.21.c

L'Etat et les communes perçoivent les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

Amendement de M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), Mme Béatrice Gisiger (PDC), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

L'Etat et les communes perçoivent les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

La totalité du produit de l'impôt communal revient à la commune du domicile du contribuable.

La péréquation financière atténue les inégalités de charge fiscale consécutives aux différences de capacité contributive des communes.

Les communes soumettent collectivement au législateur le système de péréquation requis par l'atténuation des inégalités de leurs capacités financières, l'équilibrage de leurs charges fiscales et l'obtention des moyens dont elles ont besoin dans l'accomplissement de leurs tâches.

Amendement de M. David Lachat (socialiste pluraliste) :

L'Etat perçoit les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution des tâches des collectivités publiques.

L'amendement n'est pas soumis au vote (renvoi à la commission 4)

Amendement du groupe Associations de Genève :

Ajouter :

*L'Etat et les communes perçoivent les impôts et autres contributions nécessaires à l'exécution de leurs tâches de **développement, régulation, prestation, protection et redistribution.***

L'amendement n'est pas soumis au vote (renvoi à la commission 4)

Motion d'ordre de M. David Lachat (socialiste pluraliste) :

Renvoi à la commission 4 de la thèse 509.21.c et des amendements y relatifs.

La motion d'ordre est acceptée par 47 oui, 24 non, 2 abstentions.

Thèse 509.21.d

Le patrimoine et les ressources de l'Etat, quels qu'en soient les détenteurs, sont soumis à l'intérêt général.

Mise aux voix, la thèse 509.21.d

Le patrimoine et les ressources de l'Etat, quels qu'en soient les détenteurs, sont soumis à l'intérêt général.

est refusée par 37 non, 35 oui, 1 abstention.

Thèse 509.21.e

Les principes de taxation sont ceux de la légalité, de l'universalité, de l'égalité et de la capacité économique.

Mise aux voix, la thèse 509.21.e

Les principes de taxation sont ceux de la légalité, de l'universalité, de l'égalité et de la capacité économique.

est adoptée par 64 oui, 5 non, 4 abstentions.

Thèse 509.21.f

Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle.

Amendement du groupe Associations de Genève :

Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle.

L'amendement est refusé par 37 non, 35 oui, 1 abstention.

Amendement de M. Richard Barbey (Libéraux & Indépendants) :

Ajouter :

Les impôts des personnes morales sont calculés de manière à préserver leur compétitivité et en prenant en considération les efforts qu'elles entreprennent pour maintenir et développer le plein emploi.

L'amendement est accepté par 39 oui, 32 non, 2 abstentions.

Amendement du groupe AVIVO (M. Christian Grobet, M. Souhaïl Mouhanna, M. Pierre Gauthier, M. Jean-François Rochat, M. Marc Turrian) :

- 1. Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle.*
- 2. Les lois qui ont pour objet un nouvel impôt ou la modification du taux ou de l'assiette d'un impôt sont soumises obligatoirement à l'approbation du Conseil général.*

L'amendement est refusé par 54 non, 12 oui, 6 abstentions.



Le vote nominal est demandé et suivi.

Mise aux voix, la thèse 509.21.f amendée

Les impôts des personnes physiques sont calculés de manière à ménager les personnes économiquement faibles, à maintenir la volonté du particulier d'exercer une activité lucrative et à encourager la prévoyance individuelle.

Les impôts des personnes morales sont calculés de manière à préserver leur compétitivité et en prenant en considération les efforts qu'elles entreprennent pour maintenir et développer le plein emploi.

est adoptée par 41 oui, 31 non, 1 abstention.

8. REPRISE DE L'EXAMEN DES THESES DU RAPPORT 403 DE LA COMMISSION 4 (COMMUNES) SUITE AU RENVOI DECIDE LORS DE LA PLENIERE DU 21 SEPTEMBRE 2010

Non traité

9. AUTRES OBJETS

Aucun

10. DIVERS ET CLOTURE

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire générale

Mme Sophie FLORINETTI
Secrétaire générale

Le président de la session

M. Jacques-Simon Eggly
Coprésident